

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

L'an 2023

Le 30 avril à 10 heures M. Pudelleville Pascal associé unique et président de la société Sas @NL CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au RCS de St Malo sous le numéro 913 756 524 et dont le siège social est situé au 15 la Salmonais 22100 Dinan

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- L'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un bénéfice de 36 108 euros.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à Néant

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 108 €, de la manière suivante :

- à la réserve légale, 1 000,00 euros ;
- à la distribution de dividendes, 35 000,00 euros,
- le solde aux réserves ordinaires, soit 108,00 euros.

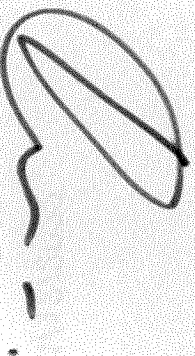
mm

Il déclare que cette distribution est éligible au bénéfice de l'abattement de 40 %, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



Proposition d'affectation du résultat et résolution votée

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 36 108 euros, qui serait affecté comme suit :

dotation à la Réserve Légale : 1 000,00€

distribution de dividendes : 35 000,00 €

Le solde en réserve statutaire soit : 108,00€

Résolution votée

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 108 €, de la manière suivante :

- à la réserve légale, 1 000,00 euros,;
- à la distribution de dividendes, 35 000,00 euros,
- le solde aux réserves ordinaires, soit 108,00 euros.

Il déclare que cette distribution est éligible au bénéfice de l'abattement de 40 %, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes



Proposition d'affectation du résultat et résolution votée

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes annuels font ressortir un bénéfice de 36 108 euros, qui serait affecté comme suit :

dotation à la Réserve Légale : 1 000,00€

distribution de dividendes : 35 000,00 €

Le solde en réserve statutaire soit : 108,00€

Résolution votée

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 36 108 €, de la manière suivante :

- à la réserve légale, 1 000,00 euros,;
- à la distribution de dividendes, 35 000,00 euros,
- le solde aux réserves ordinaires, soit 108,00 euros.

Il déclare que cette distribution est éligible au bénéfice de l'abattement de 40 %, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes



Désignation de l'entreprise : **SAS @NL CONSULTING**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **8**

Adresse de l'entreprise **15 La Salmonais**

22100 Dinan

Durée de l'exercice précédent* **1 2**

Número SIRET* **9 1 3 7 5 6 5 2 4 0 0 0 1 7**

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2		N-1 1 0 0 0 0 0			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 909	AU	243	2 666			
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH		BI						
TOTAL (II)		BJ	2 909	BK	243	2 666			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 319	BY		19 319			
	Autres créances (3)	BZ	106	CA		106			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	42 901	CG		42 901			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	62 325	CK		62 325			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	65 235	1A	243	64 992			
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* D'après le bilan au 31/12/2022

Dossier N° 008450 en Euros.

Situation intermédiaire

ACCOUNT REVISION

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS @NL CONSULTING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000.....)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 108	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	46 108	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 792	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	685	
	Dettes fiscales et sociales	DY	15 406	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	18 884	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	64 992	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 884	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.